

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

TARIFS DE L'ESPACE JEUNES – ANIMATIONS 14/18 ANS. ADOPTION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

TARIFS DE L'ESPACE JEUNES – ANIMATIONS 14/18 ANS. ADOPTION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

La Ville est engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement 2018-2021, prestation de service « Contrat enfance Jeunesse », qui précise notamment l'engagement de la Ville sur l'accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources.

Suite à un contrôle effectué par la Caisse d'allocations Familiales en date du 1^{er} octobre 2019, il a été préconisé de rectifier la tarification établie en 2012 afin que l'accueil jeunes réponde aux critères d'éligibilité en matière de tarification et d'ouverture de droits à la prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de fixer la cotisation annuelle à l'accueil jeunes à 5 € pour les Saint-Médardais (incluant le pass jeunes de la ville) et 10 € pour les jeunes résidant hors commune,
- d'adopter la tarification des animations pour les 14/18 ans de l'Espace Jeunes, à compter du 20 juillet 2020, sur la base de la structure différenciée et dégressive du quotient familial dans les conditions décrites ci-dessous et d'imputer les recettes sur le compte 70632/421.

Ainsi, à partir des ressources nettes imposables du ou des parents prises en compte au titre de l'année 2018 (avis d'imposition 2019), **le quotient familial exprimé en valeur mensuelle** est obtenu en appliquant aux ressources, un nombre de parts défini comme suit :

- couple (marié, concubinage, Pacs) ou personne isolée : 2 parts,
- 1^{er} enfant à charge : 0,5 part,
- 2^{ème} enfant à charge : 0,5 part,
- par enfant supplémentaire à partir du 3^{ème} : + 1 part,
- par enfant handicapé : 0,5 part supplémentaire.

TARIFICATION ANIMATIONS 14/18 ANS			
QUOTIENTS FAMILIAUX	SORTIE SANS PRESTATAIRE	REPAS ORGANISÉ PAR LES JEUNES	SORTIE AVEC PRESTATAIRE TAUX D'EFFORT DE LA FAMILLE
< 999 €	1,00 €	2,00 €	30,00%
> 999 ≤ 2008 €	2,00 €	3,00 €	50,00%
> 2008 ≤ 2 510 €	3,00 €	4,00 €	70,00%

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Fixe les tarifs d'accès aux animations 14/18 ans de l'Espace jeunes de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles à compter du 20 juillet 2020, dans les conditions décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions, règlements et actes y afférents.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 18 juillet 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_103
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	TARIFS DE L'ESPACE JEUNES – ANIMATIONS 14/18 ANS. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_103-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_103-DE-1-1_0.xml	text/xml	876
Nom original :		
DG20_103.pdf	application/pdf	620834
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_103-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	620834

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 10h24min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 10h24min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 10h29min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 10h29min41s	Reçu par le MI le 2020-07-21